



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13 - INT - 115

Déposé le : 19.03.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Combien de « bols d'air » faut-il pour lutter contre le smog ?

Texte déposé

Le 27 février dernier, un communiqué de presse du Conseil d'Etat informait la population des fortes concentrations de particules fines dans l'air, entraînant des risques sanitaires pour les personnes fragiles (jeunes enfants, les personnes âgées, ainsi que les personnes souffrant de déficiences immunitaires, de pathologies chroniques cardiaques ou respiratoires).

Le seuil d'information de 75 ug/m3 défini par la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement étant dépassé sur le territoire vaudois, les dispositions de l'arrêté du Conseil d'Etat en cas de concentrations excessives de poussières fines (plan d'action PM-10), ont été mises en place :

Il s'agit notamment d'une information à la population (communiqué de presse), relayée plus ou moins largement dans les médias, de recommandations sanitaires disponibles sur le site internet de l'Etat de Vaud et d'une action de promotion « Bol d'Air ».

Cette dernière mesure, lancée conjointement avec le canton du Valais, consiste en un bon de 20 francs proposé aux résidents des deux cantons sur l'achat, au guichet des gares, d'une carte multicourses (6 courses) ou d'une carte multijours Mobilis (6 journées dans un nombre de zones à choix). Cette offre, valable cinq jours, a été insérée dans l'édition du 28 février de 20 Minutes et téléchargeable sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch).

Selon le communiqué de presse du Conseil d'Etat, « Cette action contribue à améliorer la qualité de l'air dans le canton en encourageant l'utilisation des transports publics et de manière plus globale, à favoriser le transfert modal. ».

Le 8 mars 2013, un communiqué du Conseil d'Etat informait la population que l'épisode de smog hivernal observé depuis le 27 février prenait fin. En effet, les concentrations de particules fines,

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

mesurées ce jour-là par les stations romandes de surveillance de la qualité de l'air, se situaient en dessous ou à proximité de la valeur limite OPair, et ce, grâce au changement des conditions météorologiques. Ces résultats suspendaient de facto la procédure d'information en cas de pic de pollution aux particules fines.

Afin de connaître les résultats de cette action, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Combien de bons « Bol d'air » ont été échangés aux guichets des gares ?
- 2) Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'effet de cette mesure sur la pollution aux particules fines ?
- 3) Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'effet du Concept intercantonal d'intervention PM10 de la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) du 21 septembre 2006 sur les épisodes de pics de pollutions ?
- 4) Un bilan au niveau cantonal a-t-il été tiré des mesures mises en œuvre et notamment des seuils de déclenchement décidés par la DTAP ?
- 5) Les régions / cantons peuvent, en complément du paquet de mesures commun, prendre d'autres mesures en fonction de leurs besoins spécifiques. Mis à part l'action Bol d'air, d'autres mesures sont-elles envisagées à l'avenir ?

Je vous remercie

Commentaire(s)

Conclusions

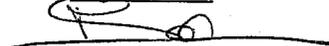
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Schwaar Valérie

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :